

Secrétariat communal
Votre correspondant : JLM
Réf. : QE 05.06.2025 - Présence accrue des pigeons et des rats
T. 02/600.49.62
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be
www.molenbeek.be

Monsieur Emre Sumlu
Conseiller communal
Avenue Jean Dubrucq, 154
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 02/09/2025

Objet : votre question écrite du 05/06/2025 relative à la présence accrue des pigeons et des rats dans notre commune.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les réponses à votre question écrite du 05/06/2025 relative à la présence accrue des pigeons et des rats dans notre commune.

La prolifération des rats et pigeons mérite toute notre attention, vu son impact sur le bien-être des habitants et habitantes, ainsi que sur la santé publique. J'espère que les éléments de réponse suivants contribueront à mieux éclairer les mesures déjà prises ainsi que celles en cours d'application.

De manière générale, les nuisances liées à la présence des rats et des pigeons se concentrent principalement dans les parcs et sur certaines places publiques, notamment aux abords des Étangs Noirs et du parvis Saint-Jean-Baptiste.

La prolifération des rats a lieu en particulier dans 12 endroits de la commune : Rue Mahatma Gandhi (2-10), Rue Mahatma Gandhi (1), au Sippelberg, Avenue de Roovere (10-20), Avenue de Roovere (1), Chaussée de Ninove (275), au croisement de l'Avenue Joseph Baeck et de la chaussée de Ninove, au croisement de l'Avenue du Karreveld et de l'avenue Jean de la Hoese, Rue de Lys, au Square Edmond Machtens, au parc des Muses et au parc Albert.)

Annuellement, nous enregistrons environ 150 plaintes de la part des riverains, que ce soit pour des dératisations au sein de leurs propriétés ou sur l'espace public (parcs, plaines de jeux, etc.).

Par le passé, la commune a testé différents dispositifs de régulation mais leur efficacité s'est révélée limitée :

- En 2005, un nichoir à faucons a été installé sur un immeuble du boulevard Mettwie, permettant à un couple de faucons d'y nicher pendant une année. L'efficacité est restée locale et temporaire : quelques pigeons ont été mangés par les faucons mais l'impact sur la population est négligeable, car la majorité des pigeons se sont simplement déplacés ailleurs.
- Un pigeonnier contraceptif a été placé au parc Marie-Josée de mars à avril 2006. Le bilan est très mitigé. Deux difficultés ont été rencontrées. La première est que des habitués du centre de jour situé dans ce parc ont l'habitude de nourrir les pigeons. Les pigeons le savent et attendent près du centre, loin du pigeonnier, ce qui rendait l'efficacité du pigeonnier caduque. Le deuxième souci est que la tâche pour l'ouvrier communal de se rendre à l'intérieur du

pigeonnier était extrêmement pénible, à cause des fientes, de l'odeur et des risques de maladie. Après un mois de ce travail pénible, il y a renoncé. Comme cette tâche ne faisait pas partie de sa description de fonctions, c'était sur base volontaire. Aucun autre volontaire n'avait répondu à l'appel.

- La cellule Incivilités a également mené des recherches sur la stérilisation des rats et des pigeons, mais la mise en œuvre et le suivi de cette méthode se sont révélés complexes à long terme.

L'utilisation de graines contraceptives est coûteuse (environ 40 000 €/an pour un minimum de dix distributeurs) et nécessite un suivi vétérinaire. Mais surtout, Bruxelles Environnement précise bien qu'il ne s'agit pas d'une solution structurelle puisque ces graines risquent d'être ingérées par d'autres animaux. Ixelles a d'ailleurs récemment mis fin à l'utilisation des graines contraceptives pour cette raison.

Les mesures considérées aujourd'hui comme efficaces sont celles recommandées par Bruxelles Environnement, à savoir :

- La lutte contre le nourrissage, via des contrôles et l'enlèvement systématique des dépôts de nourriture par les services compétents ;
- La limitation des sites de nidification, notamment par la pose de filets, à charge des propriétaires d'immeubles.

Plutôt que d'espérer une réduction massive de la population, il s'agit de limiter leur prolifération et d'accepter une cohabitation avec les pigeons.

En ce qui concerne les rats, quatre campagnes de dératisation sont organisées chaque année sur l'ensemble du territoire communal de Molenbeek-Saint-Jean, à raison d'une intervention par trimestre. Les périodes d'intervention sont fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre. La prochaine campagne est programmée pour la période du 09/09/2025 au 24/09/2025 inclus.

Les campagnes de dératisation de printemps et d'automne, menées en surface par l'administration, sont organisées simultanément et en concertation avec Vivaqua, qui assure les actions de dératisation dans les réseaux souterrains. Pour l'année en cours (2025), l'administration communale a confié le marché de dératisation à la firme S.A. RENTOKIL.

Il existe également un service de dératisation gratuit à destination des habitants et habitantes de la commune. S'ils constatent la présence de rats sur la voie publique ou dans leur habitation, il suffit de contacter le service hygiène par téléphone au 02 / 412 36 14 ou par mail à hygiene.1080@molenbeek.irisnet.be.

En termes de résultats, les campagnes en surface ont démontré leur efficacité et leur utilité dans la réduction de la prolifération des rongeurs. Toutefois, une présence accrue de nuisibles reste observée dans certains quartiers ou parcs très fréquentés, notamment en raison de la présence de déchets en dehors des jours de collecte, de dépôts clandestins sur la voie publique mais aussi du nourrissage des pigeons et du manque d'entretien de la végétation et des installations.

En ce qui a trait aux dépôts de déchets clandestins, voici les lieux les plus problématiques listés par le service Propreté publique :

- Rue de Ribaucourt (toute la rue)
- Rue Heyvaert (toute la rue)
- Rue de Gosselie (toute la rue)
- Rue de Bâteau (toute la rue)
- Rue de Liverpool (toute la rue)
- Rue Courtois (toute la rue)
- Rue des Etangs-Noirs (toute la rue)
- Rue Vanderdussen (toute la rue)
- Rue d'Ostende (toute la rue)
- Rue de la Carpe
- Rue Edmond Grimbergen (toute la rue)
- Rue des Eléphants (toute la rue)
- Rue Cheval Noir (toute la rue)
- Rue des Mariniers (toute la rue)
- Rue de Ménin
- Rue de la Borne devant le logement
- Rue de la Cologne en face du logement
- Rue Ransfort
- Rue Fin en face
- Rue Saint-Martin
- Rue Delaunoy
- Rue Nicolas Doyen
- Rue de Bonne au coin de la Rue Nicolas Doyen
- Rue de Lessine en face du Sibelga
- Rue Louis de Gunst à côté du logement
- Rue de l'Indépendance
- Rue de Geneffe au coin de la Rue de l'Ecole
- Rue Doyen Fierens, mur aveugle de l'école 7
- Rue Adolphe Lavallée au coin de la Rue Courtois
- Rue Piers (toute la rue)
- Parking Etangs-Noirs
- Rue Taziaux
- Rue Montagne aux Angés
- Rue Val Malder (toute la rue)
- Rue de Groeninghe
- Rue Jean-Baptiste de Cock au coin de la Rue A. Vandenpeereboom
- Rue des Ateliers
- Rue Darimon (toute la rue)
- Rue de la Campine (toute la rue)
- Rue Henri De Saegher (toute la rue)

- Rue A. Vandenpeereboom (toute la rue)
- Rue de la Savonnerie (toute la rue)
- Place des Menteurs

La cellule Incivilités mène régulièrement des actions de sensibilisation, notamment par l'apposition d'affiches explicatives aux endroits les plus problématiques, la distribution de flyers et des échanges directs avec les personnes aperçues en train de nourrir les pigeons.

Suite aux signalements d'un agent constatateur, le service Propreté publique joue un rôle important dans l'évacuation des dépôts sauvages localisés sur des voiries communales. Lors de leur passage, les balayeurs ont pour instruction d'enlever systématiquement le pain déposé en rue, ce qui a un effet sur la présence des pigeons et des rats.

Le citoyen a également la possibilité d'effectuer des signalements. Deux canaux existent :

- Par e-mail, en envoyant le signalement au Service Propreté (propretepublique1080@molenbeek.irisnet.be) et à la Cellule Incivilités (inc@molenbeek.irisnet.be). Le premier se charge de l'enlèvement, le second de l'enquête et du constat. Il est important d'indiquer l'adresse précise, une photo si possible, ainsi que le jour et l'heure de la constatation. Les citoyens peuvent également mettre en copie l'adresse de l'échevin compétent : melbouzidi@molenbeek.irisnet.be ;
- Par téléphone, il est possible d'appeler le numéro vert 0800/99.343, disponible du lundi au vendredi de 8h à 16h. Une personne responsable de la centralisation des signalements est désormais opérationnelle (ce dispositif n'existait pas auparavant).

Parallèlement à cette organisation des signalements, plusieurs mesures concrètes ont été engagées. L'installation de nouvelles caméras fixes temporaires a été approuvée et elles seront mises en service à l'automne. Nous soutenons également activement les initiatives citoyennes : près d'une dizaine de collectifs ont déjà été rencontrés et leurs actions positives constituent une source de motivation et d'inspiration. Enfin, une grande journée de propreté sera organisée le 17 septembre, en lien avec la candidature de Molenbeek 2030. Habitants, habitantes et associations y sont chaleureusement invités.

Si le dépôt clandestin concerne la collecte hebdomadaire des sacs ou une voirie régionale (chaussée de Gand, boulevard Léopold II, etc.), la compétence revient à l'Agence Bruxelles-Propreté (info@arp-gan.be). Pour information, Bruxelles-Propreté organise aussi des campagnes de sensibilisation par quartier pour rappeler aux habitants et habitantes les jours de collecte, suivies d'actions de répression.

En résumé, la gestion des espèces commensales dans notre commune repose principalement sur la limitation du nourrissage des pigeons, qui contribue également à la prolifération des rats. Cette stratégie fait écho aux recommandations de la Ligue royale belge pour la protection des oiseaux, qui indique que "le processus de diminution des ressources alimentaires constitue le moyen le plus efficace et le plus éthique pour parvenir à contrôler les populations de pigeons en ville". Cette association présente également le pigeonnier contraceptif comme "une technique prometteuse qui pourrait s'avérer une solution efficace et éthique pour diminuer les populations de pigeons", tout en précisant qu'elle requiert "un investissement en personnel et une coordination de l'ensemble des communes". À ce stade, nous ne disposons ni de l'un, ni de l'autre.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,
La Secrétaire f.f.,



Nathalie VANDEPUT.

Le Bourgmestre f.f.,



Amet GJANAJ.

Question écrite sur la présence accrue des pigeons et des rats dans notre commune

Monsieur le Bourgmestre FF, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Dans plusieurs quartiers de notre commune, les habitants signalent une présence accrue de pigeons et de rats, notamment dans les parcs, aux abords des points de collecte de déchets et dans certains espaces publics. Cette situation soulève des questions tant en matière de salubrité publique que de cohabitation respectueuse avec la faune urbaine.

Dans ce cadre, je souhaite adresser les questions suivantes au Collège :

1. Disposez-vous d'un **état des lieux précis** des zones de la commune particulièrement touchées par la présence de pigeons et de rats ?
2. Existe-t-il des **chiffres récents** (plaintes citoyennes, interventions, constats) permettant d'objectiver cette problématique ?
3. La commune a-t-elle **mis en place des dispositifs de régulation spécifiques**, comme des **pigeonniers contraceptifs** ou des systèmes de nourrissage contrôlé ?
4. Quelles **actions de dératisation** ont été entreprises récemment dans l'espace public, et **quels en sont les résultats concrets**, notamment dans les parcs et lieux publics ?
5. Disposez-vous d'un **relevé des points de dépôts sauvages ou de déchets récurrents**, qui pourraient favoriser la présence des pigeons et des rats? Quelles actions sont menées (mise à part les panneaux d'affichage menaçants d'une amende)?
6. Quels sont les **partenaires ou opérateurs externes** actuellement impliqués dans la gestion de cette problématique (ex : Bruxelles-Propreté, associations, Région, etc.) ?
7. Enfin, le Collège envisage-t-il l'élaboration d'un **plan local de gestion intégrée** des espèces commensales, en lien avec les recommandations d'organisations spécialisées comme la **Ligue Royale Belge pour la Protection des Oiseaux** ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses,

Emre SUMLU
Chef de groupe Ecolo-Groen

